



VILLE DE  
GRANDE-SYNTHE

Afin d'étudier votre situation, il vous est demandé de vous munir des pièces justificatives de ressources et de charges suivantes :

► Ressources du mois en cours :

- Attestation Caisse d'Allocations Familiales : prestations familiales/ allocation logement
- Pension de retraite, retraite complémentaire, invalidité
- Attestation d'indemnisation chômage
- La dernière fiche de paie
- Jugement fixant les pensions alimentaires perçues
- Autre(s) revenu(s) :

► Charges du mois en cours: (Justificatifs de paiement)

- Factures charges courantes : loyer, eau, gaz, électricité, assurances logement et véhicule, mutuelle
- Taxes d'habitation et/ou foncière
- Jugement fixant les pensions alimentaires versées
- Dossier de surendettement terminé ou en cours
- Crédits en cours ou dettes
- Frais de garde de vos enfants, de transport, ou encore de cantine
- Autre(s) charge(s) :

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE \***

*\*Le CCAS se réserve le droit de vous demander tout autre justificatif complémentaire pour étudier votre situation*